

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Ségura-Traoré
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 18-02 du 30 septembre 2022

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE ÉQUESTRE DÉPARTEMENTAL GEORGES-VALBON À LA COURNEUVE À L'UCPA SPORT LOISIRS - 3^E RAPPORT ANNUEL DE GESTION (AVRIL 2020 - AVRIL 2021).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-3,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la concession de service public n°2018 9 300 002 233 pour l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon - La Courneuve, conclue avec l'UCPA sport loisirs approuvée par sa délibération n°13-2 du 5 avril 2018,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 20 juin 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport annuel de gestion du centre équestre départemental Georges-Valbon à La Courneuve, soumis par l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA) sport loisirs du 11 avril 2020 au 11 avril 2021.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.